

OBJET : Adaptation des mesures sanitaires sur le secteur médico-social

Madame, Monsieur,

Suite aux annonces du gouvernement concernant l'adaptation des mesures sanitaires dans cette phase de ralentissement de la circulation du virus, il est nécessaire d'actualiser également les informations sur les mesures applicables au sein du secteur médico-social du CHD Vendée.

Contrairement aux lieux publics, les EHPAD/USLD et établissements hospitaliers restent soumis au passe sanitaire et à des mesures de prévention compte tenu du contexte particulier de ces établissements.

Aussi, conformément aux recommandations, les mesures applicables pour les établissements accueillant des personnes âgées et/ou en situation de handicap restent globalement inchangées :

- L'accès à l'établissement est réservé aux personnes ayant un passe sanitaire valide (vaccination ou test de moins de 24h). L'établissement se réserve la possibilité de réaliser des contrôles.
- En dehors des situations de clusters, les établissements maintiennent un accès libre aux visites.
- Le maintien du passe sanitaire ne dispense pas de respecter les précautions élémentaires :
 - o Les personnes (même vaccinées) présentant des symptômes même bénins (toux, mal de tête, fièvre, ...) doivent absolument reporter leur visite.
 - o Le port du masque est obligatoire, même en chambre.
 - o Le nombre de visiteurs est limité à 2/3 personnes dans les chambres.
 - o Le registre de visiteurs doit être complété à chaque passage
 - o Des solutions hydroalcooliques, à disposition, doivent être utilisées régulièrement.

Compte tenu de la contagiosité de la souche circulant actuellement, les établissements restent très exposés au risque de développement de clusters.

Il est donc nécessaire de rester vigilant jusqu'à la baisse significative de la circulation du virus sur notre territoire.

Vous remerciant de votre collaboration.

Fait à La Roche sur Yon, le 24 mars 2022

Le Directeur Général,
Francis SAINT-HUBERT



NOTE D'INFORMATION 2022-047

Destinataires :
Familles – Visiteurs

Emetteur :
Direction Générale

**CENTRE
HOSPITALIER
DEPARTEMENTAL**

Site de La Roche-sur-Yon
Les Oudairies
85925 LA ROCHE-SUR-YON Cedex 9

Site de Luçon
41, rue Henry Renaud - BP 159
85407 LUÇON Cedex

Site de Montaigu
54, rue Saint Jacques - BP 259
Montaigu
85602 MONTAIGU-VENDEE Cedex